



DATE DE PUBLICATION : 4 août 2020

Le directeur général des Ressources humaines

Délégation de pouvoirs à l'effet d'établir l'ordre du jour de la séance du 10 septembre 2020 du CSE Siège.

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Ressources humaines le 25 avril 2019 ;

Vu les articles L 2315-23 et L 2315-29 du code du travail ;

Décide :

Délégation est donnée au directeur des Relations sociales à l'effet d'établir, conjointement avec le secrétaire du CSE Siège, l'ordre du jour de la séance du 10 septembre 2020 du comité social et économique Siège.

Fait à Paris, le 28 juillet 2020

Hervé GONSARD